



POLICE-JUSTICE

INTERVIEW | « L'efficacité des contrôles reste à démontrer »

JACQUES NARDIN, VÉTÉRINAIRE SPÉCIALISÉ DANS LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE DES SPORTS ÉQUESTRES

PROPOS RECUEILLIS PAR
HALIM BOUAKKAZ
ET **JEAN-MICHEL DÉCUGIS**

SPÉCIALISÉ depuis 1998 dans le contrôle antidopage, Jacques Nardin, 66 ans, fait figure de lanceur d'alerte. Il dénonce la cécité et l'inertie des institutions contre le dopage dans la filière équine et propose des solutions.

Ce coup de filet policier dans le monde hippique vous surprend-il ?

JACQUES NARDIN. Absolument pas. Voilà des années que les institutions sont au courant de l'ampleur du phénomène, mais elles sont dans l'incapacité de régler le problème du dopage animal et des conduites qui y mènent. Le pouvoir judiciaire a donc pris la main. Je collabore avec le Service central des courses et de jeux (SCCJ) depuis 2016.

La pratique du dopage est-elle répandue dans l'hippisme, et plus largement dans le monde équestre ?

Elle est consubstantielle à la notion de performance. Pour exemple, lors d'une session de formation, un vétérinaire de la Fédération équestre internationale (FEI) a retranscrit un propos énoncé par un de ses clients : « Gagner, c'est bien, gagner en trichant, c'est mieux. » Les pratiques dopantes ne sont mesurées qu'en fonction de ce que cherchent et trouvent les laboratoires officiels qui sont dépassés. Difficile, du coup, d'évaluer l'ampleur du mal... Lors d'une épreuve d'endurance, un cheval est décédé en 2012 en per-

cutant un mur. Un prélèvement officiel n'a révélé aucune substance prohibée, alors qu'une analyse effectuée dans un laboratoire d'addictologie a révélé la présence de benzodiazépines, des tranquillisants interdits. Cet événement a été une prise de conscience pour moi. À l'occasion de contrôles à l'entraînement pour les courses hippiques, de nombreux médicaments sont mis en évidence, souvent sans justificatifs. Des rapports sont envoyés mais demeurent parfois sans suite.

Comment expliquez-vous cela et quels sont les produits dopants que vous avez déjà détectés ?

Le dopage ne se résume pas aux détections des laboratoires, qui ne sont qu'un des maillons de la lutte. C'est aussi la détention, l'usage et le trafic qui sont prohibés. En 2019, j'ai été abordé par un grand entraîneur qui m'a demandé si deux produits qu'il utilisait étaient dopants, car le laboratoire ne les avait jamais dépistés. Il faut bien distinguer ce que l'on prélève sur le terrain et ce que l'on détecte : sur place, nous sommes confrontés à une foire aux médicaments. On peut y distinguer les substances utilisées couramment par le vétérinaire traitant et qui font l'objet de prescriptions et celles interdites pour lesquelles il ne peut exister aucun justificatif. Un vétérinaire non autorisé, qui a exercé en France, a été arrêté à Cambo-les-Bains le 10 janvier 2020, sa voiture contenant 349 médicaments en provenance de l'étranger, dont cer-

tains contenaient des substances prohibées dangereuses pour la santé du cheval. Certains antibiotiques contiennent aussi des amphétamines cachées, j'en ai découvert lors d'un concours sous une couverture. Faire le tour des pouilles donne un aperçu des pratiques. Je dispose d'un disque dur avec plus de 500 photos de mes découvertes que j'ai fournies aux autorités de la filière. Faute de réponse et d'action, je les transmets désormais aux douanes et à la police judiciaire.

Comment expliquez-vous le peu de contrôles positifs ?

La question est de savoir ce que l'on cherche et comment on mène les recherches. Dans les courses hippiques, on compte environ 30 000 prélèvements par an pour 70 contrôles positifs concernant le trot et le galop. Si on enlève les contaminations ou les erreurs grossières, il n'y a que 14 cas positifs (20 %) liés à des traitements dangereux et inappropriés. Le bilan est bien maigre. L'efficacité des contrôles reste donc à démontrer.

Quand et comment s'effectuent ces tests ?

Toutes les courses hippiques sont contrôlées. Les institutions s'en gargarisent. Mais le choix du préleveur appartient aux instances, ce qui est un problème, car la qualité de sa prestation a des répercussions sur le résultat. En vingt-trois ans, j'ai pu constater de nombreuses erreurs : des faux positifs, mais aussi plus grave, des faux négatifs, alors que j'avais la confirmation écrite

de la part de cavaliers qu'ils avaient effectué un traitement dopant sur le cheval. Le laboratoire est donc le maillon faible de la lutte et les cas positifs sont peu médiatisés dans les revues spécialisées, d'où l'impression d'absence de dopage. Quand l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) affirme qu'il n'y a que 2% de cas positifs, cela est peu compréhensible.

Malgré ce constat, vous tenez à être force de proposition...

Je ne peux me résoudre à voir cette situation perdurer. J'ai développé en 2017 un projet, reprenant les conclusions de la commission sénatoriale d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage qui a siégé en 2013 : mon texte a été remis à toutes les institutions, vainement. Ce projet propose six piliers : connaître sans quoi on ne peut agir, prévenir en agissant en amont avec des professionnels, contrôler de façon continue, analyser les prélèvements, sanctionner et enfin coopérer tant le milieu est complexe.

Vous a-t-on déjà mis des bâtons dans les roues ?

J'ai connu toutes sortes de pressions : insultes, menaces en public et par voie de presse. J'ai été interdit sur certains hippodromes, subi une agression physique de la part d'un président et reçu des courriers d'intimidation, menaçant de me retirer mon agrément et mes missions ponctuelles. Récemment, j'ai reçu une lettre recommandée me demandant de me contenter d'effectuer des prélèvements,



mais surtout de suspendre mes enquêtes.

Finalement, y a-t-il une réelle volonté de lutter contre le dopage dans l'hippisme ?

Seulement de façade, car les intérêts financiers et économiques priment sur la santé des chevaux. Il faut envisager des réflexions sur la prévention puisque le schéma « prélèvement-détection-analyse » ne fonctionne pas. Heureusement, depuis cinq ans la parole se libère et je veux rester optimiste.



Faire le tour des poubelles donne un aperçu des pratiques. Je dispose d'un disque dur avec plus de 500 photos de mes découvertes que j'ai fournies aux autorités de la filière.



Jacques Nardin, 66 ans, fait figure de lanceur d'alerte.

MAXPPP/PHOTOPRÔF « LA PROVENCE »/ANBE ESPOSITO





SCODDYGVA VALENTIN DESBRUEL

Avec 94 victoires en 2021, Frédéric Rossi figure à la cinquième place du classement des entraîneurs établi par France Galop, mais les performances anormales de ses chevaux, associées à des prélèvements douteux, ont alerté les observateurs.